

Nouvelle politique au sujet du recrutement d'enseignants étrangers

Des modifications ont été apportées récemment au Règlement de l'Immigration concernant le recrutement des universitaires étrangers.

Depuis le 15 avril, les personnes qui chercheront à entrer au Canada pour occuper des postes dans des institutions postsecondaires, de façon temporaire ou permanente, devront être munies d'une offre d'emploi reconnue, en plus de répondre aux exigences normales de l'Immigration. Les établissements d'enseignement cherchant à recruter des professeurs étrangers devront démontrer, au préalable, que les postes qu'ils entendent confier à ceux qui ne sont ni citoyens canadiens ni résidents permanents du Canada ont déjà été annoncés au Canada. Seuls seront dispensés de cette prescription les participants à un programme d'échange et les chargés de cours.

"Dans le passé, a déclaré M. Cullen, ces institutions étaient privilégiées au regard des autres employeurs canadiens, puisqu'elles pouvaient recruter des enseignants étrangers sans tenir compte de la disponibilité des Canadiens ou des immigrants reçus. Puisque le nombre de candidats qualifiés pour ces postes dépasse maintenant la demande dans plusieurs disciplines, un tel avantage ne peut désormais se justifier."

Ces nouvelles mesures ont fait l'objet de pourparlers avec les ministres provinciaux intéressés et le Conseil des ministres de l'Éducation.

"Je tiens à préciser, a poursuivi le ministre, que ces mesures ne porteront pas atteinte au choix des candidats fondé sur le mérite. Les universités continueront d'exercer leur jugement

quant à la compétence, la qualité et l'opportunité des nominations, tout comme par le passé. Toutefois, vu le grand nombre de diplômés supérieurs qui quittent chaque année nos universités, il n'est que juste d'exiger que les universités sondent le marché du travail canadien pour trouver des candidats qualifiés avant de recourir au recrutement étranger."

Ouverture du premier bâtiment historique à Terre-Neuve

A Saint-Jean (Terre-Neuve), la Maison du Commissariat dont la construction remonte à 1819, est désormais un lieu historique provincial. C'est l'un des rares bâtiments à avoir survécu aux incendies qui ont ravagé la ville en 1816, 1846 et 1892.

Très élégante, cette construction s'élève sur la route King's Bridge à environ dix minutes de la rue Water, l'artère principale qu'on dit être la plus vieille rue d'Amérique du Nord.

Il s'agit du seul bâtiment historique de Saint-Jean et l'administration provinciale lui a rendu sa splendeur originelle des années 1830.

Notes historiques

La maison coûta 1 543 livres, sept shillings et dix pences au gouvernement et servit à la garnison jusqu'en 1871, au moment du retrait des troupes anglaises.

La même année, elle fut louée à l'évêque anglican et servit de presbytère à l'église St. Thomas qu'on connaissait depuis 1836 sous le nom de *Old Garrison Church* (l'église de la vieille garnison). En 1968, elle fut rendue à la province, et la décision d'en faire un monument historique fut prise l'année suivante. Il a fallu beaucoup de labeur pour lui rendre son aspect original. On a redonné aux murs leur couleur d'antan et les meubles sont d'époque (1770-1820). On a également réuni des pièces d'argenterie et de porcelaine de la même époque. La maison compte huit foyers, tous en bon état. L'ancienne écurie, un peu à l'écart, est devenue le centre de renseignements. Les jardins ont été aménagés et les employés portent le costume d'époque.

Les lieux seront ouverts au public du 15 mai au 15 septembre

Nouvelles brèves

■ Le ministre ontarien de l'Éducation vient d'annoncer la mise sur pied d'un programme destiné à enseigner le français à un plus grand nombre d'étudiants. Ce programme coûtera à l'Ontario la somme de 67 millions \$ d'ici les trois prochaines années.

■ Le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être social, M. Marc Lalonde s'est rendu dans la capitale française en fin d'avril, où il a eu des entretiens avec plusieurs ministres au sujet de la mise au point d'un accord sur la sécurité sociale entre la France et le Canada. M. Lalonde devait se rendre ensuite à Varsovie.

■ Le groupe de travail sur l'Institut d'histoire et de civilisation du Québec a recommandé la création d'un institut québécois de recherche sur la culture qui serait à la fois un centre de concertation intellectuelle, un milieu d'échange d'information, un foyer de réflexion et un atelier de recherche sur les sources, l'évolution et les tendances majeures de la culture québécoise.

■ Le ministre des Pêches et de l'Environnement, a annoncé que le règlement concernant les émissions des mines et usines d'extraction de l'amiante a franchi une autre étape de son adoption. Les normes d'émission ont été présentées au Gouverneur en conseil, et doivent être promulguées après une période de 60 jours.

■ Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a annoncé l'octroi d'une somme de 200 000\$ au Fonds des Nations unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Considérant le problème majeur que constitue le trafic de drogues illégales en Amérique du Nord, le Canada est fortement intéressé à une coopération internationale soutenue dans ce domaine.

■ L'aide aux revues savantes accordée par le Conseil des Arts du Canada a augmenté de 31 p. cent cette année. Un montant de 1 003 549\$ a été réparti, pour l'année 1977, entre 82 revues, alors qu'en 1976, 69 revues s'étaient partagé 764 753\$. Ces subventions constituent une part importante des fonds attribués annuellement par le Conseil pour la publication des travaux des chercheurs canadiens, et leur diffusion au Canada et à l'étranger.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services d'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiero de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.